



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015/DEC/180	OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU MARCHE PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT DE NANGIS
Date du conseil municipal 14/12/2015	
Date de la convocation 07/12/2015	
Date de l'affichage 07/12/2015	

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 7 décembre 2015.

Étaient présents

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Charles MURAT, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI,

Étaient absents

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Stéphanie CHARRET
- Virginie SALITRA, représentée par Karine JARRY
- Michel VEUX, représenté par Charles MURAT
- Pierre GUILLOU, représenté par Monique DEVILAINE

Madame Danielle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151214-2015-180-DE
Date de télétransmission : 17/12/2015
Date de réception préfecture : 17/12/2015

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2004/062 en date du 25 mai 2004 par laquelle le conseil municipal a choisi la société en participation LOMBARD & GUERIN GESTION comme délégataire du marché public d'approvisionnement de Nangis,

Vu la délibération du conseil municipal n°2010/060 en date du 26 mai 2010 ayant eu pour objet la signature de l'avenant n°1 au traité d'affermage de délégation de service public du marché forain d'approvisionnement,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/054 en date du 6 juin 2011 ayant pour objet le renouvellement de la délégation de service public avec LOMBARD & GUERIN comme délégataire du marché public d'approvisionnement de Nangis pour une durée de 6 ans,

Vu le traité d'affermage conclu entre la commune de Nangis et la société en participation LOMBARD & GUERIN GESTION et notamment son article 31,

CONSIDERANT que le délégataire a l'obligation de transmettre à la commune de Nangis un rapport annuel d'activité du marché public d'approvisionnement,

CONSIDERANT que ce rapport précise les différents éléments techniques et financiers tels que définis par les articles 32 et 33 du traité d'affermage,

CONSIDERANT la présentation de ce rapport lors de la commission des marchés forains du 4 novembre 2015,

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur ce rapport,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

PREND acte du rapport d'activité 2014 du marché public d'approvisionnement de la commune de Nangis présenté par la société en participation LOMBARD & GUERIN GESTION.

ARTICLE 2 :

DIT que ce dossier sera mis à la disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 décembre 2015

Le maire,

Michel BILLOUÉ



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151214-2015-180-DE
Date de télétransmission : 17/12/2015
Date de réception préfecture : 17/12/2015